

Newsletter

DÉCEMBRE

2023

n° 46

Vivre à  
**CHÂTEAU-LANDON**

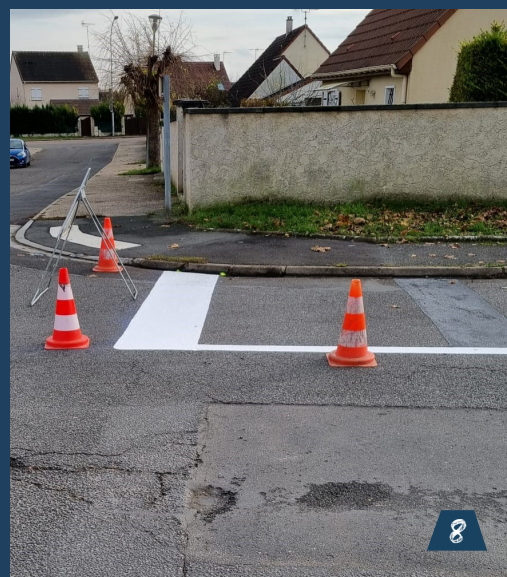
la lettre d'informations de votre commune



**Toute l'équipe municipale  
vous souhaite de bonnes  
fêtes de fin d'année**



# Travaux



- 1 Remplacement de plusieurs fenêtres à la justice de paix
- 2 Installation du drag-eau à l'école maternelle (matériel permettant d'empêcher le calcaire dans les canalisations d'eau courante. Il est préventif et curatif)
- 3 Passage aux LED dans l'école élémentaire et les services techniques
- 4 Achat d'une désherbeuse à eau chaude
- 5 Réparation de l'affaissement de voirie place de la République et réfection de la chaussée devant l'OTSI par le département 77
- 6 Élagage des arbres et branches gênantes rue de la Louvetière entre Mocpoix et Grands Moulins
- 7 Remplacement de la barrière devant le restaurant Kapadokya suite à un accident de circulation
- 8 Déplacement de la bande "STOP" au sol au carrefour Jean Moulin/Nisceville et André Gauquelin pour une meilleure visibilité

Mais aussi :

- Différents travaux de plomberie, d'électricité et d'entretien dans les écoles et divers bâtiments communaux
- Installation des décorations de Noël sur la commune
- Mise en sécurité d'arbres suite à la météo
- Réfection partielle d'une partie de toiture des bâtiments au cimetière
- Tailles de plusieurs haies sur la commune
- Début de ramassage des feuilles sur la commune
- Divers travaux de voirie

### Permanence du samedi matin en mairie

La mairie est ouverte de 10 h à 12 h tous les 1<sup>er</sup> samedis de chaque mois avec la présence d'élus : la prochaine permanence aura lieu **le samedi 6 janvier 2024**.

### Balayage des rues

Les prochaines interventions de la société de nettoyage urbain sont programmées le :

- Mercredi 3 janvier 2024 (centre-ville)
- Jeudi 4 janvier 2024 (les hameaux)
- Mercredi 7 février 2024 (centre-ville)

**Il est impératif que chacun déplace son véhicule la veille du passage.**



## Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR)

Les instructions venant de nous être transmises par la Préfecture, une consultation du public sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR) sur la Commune de Château-Landon doit être menée.

L'Etat impose aux Communes le soin de définir des « ZAENR » zones réputées favorables pour la mise en place éventuelle d'une installation de production d'énergie renouvelable, d'ici la fin de l'année 2023.

Le préprojet défini par la municipalité est consultable via <http://chateau-landon.com/consultation-citoyenne/>

Vous êtes ensuite invités à répondre au formulaire en ligne via le lien suivant <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf3KXLMQbCc-tMfbuCpjtSRwbGxBSXQGN8lKUrGz8rMz-PcXQ/viewform>

Une nouvelle permanence de concertations est également organisée le samedi 16 décembre 2023 de 10 à 12h en Mairie.

**Votre avis nous est précieux !!!**



**CONSULTATION CITOYENNE**

Définition des  
Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)

La Commune de Château-Landon a besoin de vous !!

*Réponse souhaitée avant le 17 décembre 2023*

© photo : site internet ADEME expertises



## Tarifs restauration scolaire 2024

La municipalité a voté, en conseil municipal le 28 novembre 2023, les nouveaux tarifs de la restauration scolaire qui seront applicables à compter du 1er janvier 2024 :

TARIFS MENSUELS (sur 10 mois)			
	Q.F. entre 0 et 750 €	Q.F. entre 751 et 1000 €	Q.F. sup. à 1001 €
Prix du repas	4,08 €	4,81 €	5,53 €
4 repas / semaine	56,78 €	66,81 €	76,85 €
3 repas / semaine	42,59 €	50,11 €	57,63 €
2 repas / semaine	28,39 €	33,41 €	38,42 €
Projet d'accueil individualisé (PAI) et apportant un panier repas	3,24 € / repas		

Ticket occasionnel	Ecole maternelle et Ecole élémentaire	
	CH-L	extérieurs
	6,36 €	10,58 €

## Tarifs cimetière communal 2024

Le conseil municipal a décidé de :

- Maintenir les tarifs des concessions 15 et 30 ans (cimetière et columbarium)
- Supprimer les concessions durée 50 ans
- Créer un tarif concession 30 ans double

Les tarifs à compter du 1er janvier 2024 sont les suivants :

### **Cimetière :**

- Concession 15 ans : 242 euros
- Concession 30 ans simple (2m<sup>2</sup>) : 484 euros
- Concession 30 ans double (5m<sup>2</sup>) : 920 euros

### **Columbarium :**

- Concession 15 ans : 1029 euros
- Concession 30 ans : 2057 euros

## Interdiction de démarchage de calendriers

Chaque année, **une distribution de "faux" calendriers** a lieu sur de nombreuses communes par des fraudeurs se présentant comme le "service des encombrants", le "service de nettoyage", "les éboueurs"... Ils peuvent être équipés de divers papiers à priori tamponnés par des organismes officiels.

- N'ayez aucun doute : **il ne s'agit pas d'agents mandatés par le SMETOM**. En effet, pour prévenir ce type de fraudes, le SMETOM a pris la décision il y a déjà plusieurs années de ne plus autoriser les agents à vendre des calendriers.
- Ne faites pas entrer ces personnes inconnues chez vous
- N'hésitez pas à faire un signalement à la gendarmerie
- **Pensez à prévenir les personnes isolées et vulnérables.**

Soyez vigilant et en cas de comportement suspect, il est essentiel d'effectuer un signalement auprès de la gendarmerie.

**Contactez le 17 immédiatement en cas de démarchage abusif.**



## Phase test de la circulation et le stationnement place de l'Hôtel de Ville

Depuis le 1er décembre 2023, la circulation est restaurée à double sens, place de l'Hôtel de Ville et cela pendant 3 mois, jusqu'au 1er mars 2024.

Aussi, des emplacements délimités ont été matérialisés au sol afin de définir les limites du parc de stationnement devant la mairie :

- Un emplacement PMR
- Un emplacement limité à 15 min pour fluidifier le stationnement

## Fermeture exceptionnelle de la mairie

La mairie sera exceptionnellement fermée au public le mardi 2 janvier 2024. Une permanence téléphonique sera toutefois assurée au 01.60.55.50.20.



## Concours des Maisons décorées - Noël 2024

Afin de ne pas encourager une surconsommation énergétique, la municipalité a fait le choix de vous proposer le "concours des maisons décorées" (décorations non lumineuses)

**N'oubliez pas de vous inscrire avant  
le 12 décembre 2023**

au 01 60 55 50 20

ou

par mail : [mairie@chateau-landon.com](mailto:mairie@chateau-landon.com)



**RETOUR SUR LE WEEK-END  
DU 10 ET 11 NOVEMBRE 2023**

## Médailles du travail et récompenses des diverses manifestations

Le vendredi 10 novembre 2023, la municipalité et les jeunes élus du Conseil municipal d'enfants ont mis à l'honneur les médaillés du travail ainsi que tous les participants aux différents concours lancés sur la Commune : concours des maisons fleuries, maisons décorées et Recycl'art. Lors des précédentes éditions, les participants ont utilisé leur récompense auprès des commerçants : Boucherie Catez, Dahlia noir, le Bio Paysan, les Délices de Château, Espace beauté, Carrefour Market.

**Félicitations et merci à vous Tous !!!**



## Cérémonie des nouveaux nés et nouveaux arrivants

Le samedi 11 novembre 2023, ce sont les nouveaux "nés" et les nouveaux "arrivants" qui étaient sur le devant de la scène. Les enfants du CME ont pu remettre une peluche aux nouveaux petits Châteaulandonnais et un mug à l'effigie du Petit Pèlerin aux nouveaux arrivants.

**Bienvenue à Tous !**



## Cérémonie du 11 novembre 2023

Le 105ème Armistice de la Grande Guerre de 14-18 a été célébré, en hommage aux Poilus et, depuis 2012, à tous ceux qui sont morts pour la France. Le conseil municipal d'enfants a honoré les noms de 20 Châteaulandonnais qui se sont battus pour défendre notre pays. L'assemblée a eu une pensée particulière à la mémoire de Nicolas Latourte, mort en opération dans l'accomplissement de sa mission et a adressé tout son soutien à sa famille.





## Collecte des sapins de Noël

Comme les années précédentes, vous pourrez déposer votre sapin **sans décoration, sans sac plastique et sans neige artificielle** aux services techniques de Château-Landon ou en déchèterie du **27 décembre 2023 au 16 janvier 2024**.



## Mise en place du tri à la source des biodéchets

**Le compostage sera obligatoire en 2024 :**

**Vrai ou faux ?**

C'est faux !

L'obligation concerne **les collectivités** en charge de la prévention et de la gestion des déchets **c'est à dire le SMETOM sur la commune de Château-Landon et 28 autres communes doivent mettre en place le tri à la source** des biodéchets :

- Soit une valorisation sur place
- Soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation et, notamment, favoriser un usage au sol de qualité élevée.

Article L541-21-1 du Code de l'Environnement modifié par l'article 88 de la loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire (loi AGEC).

Le SMETOM a lancé une étude sur le sujet mais les résultats ne seront pas connus avant juin 2024.

Plusieurs solutions existent :

- Développer le compostage individuel
- Installer des sites de compostage partagés
- Collecter les biodéchets en porte-à-porte (comme votre tri ou vos ordures ménagères résiduelles)
- Collecter les biodéchets en points d'apport volontaire. Dans ce cas il ne s'agira pas de bornes enterrés ou aériennes, mais d'un système d'abribacs.

Il n'y aura pas une solution unique retenue, mais un mix de plusieurs solutions en fonction de la typologie d'habitat notamment : la solution ne sera pas la même pour des personnes ayant un grand jardin ou pour des personnes en appartement ou en maison de ville.

Il est envisagé d'installer des premiers sites de compostage collectif en expérimentation sans attendre le mois de juin, en déchèterie et/ou sur certaines communes.

## LABAZ : une appli gratuite et un portefeuille numérique de 100 euros pour les 15-17 ans

LABAZ est une application mobile gratuite de la Région Ile-de-France destinée aux jeunes Franciliens de 15 à 25 ans. Cette aide est accessible sous forme d'un portefeuille de 100 euros qui peut être utilisé comme par exemple, pour payer des licences sportives ou des inscriptions dans des associations de pratique culturelle. Elle donne également accès à des bons plans pour assister aux événements sportifs et culturels organisés en partenariat avec la Région Ile-de-France, comme les jeux olympiques et paralympiques.



## Travaux à la gare de Dordives

La SNCF entreprend des gros travaux à la gare de Dordives à savoir la suppression du pont-rail "Pont aux Vaches" (passage sous la voie), le remplacement de l'intégralité des composants de la voie, la réfection des quais, le réaménagement du passage piétons.

De ce fait, du lundi 22 janvier au 30 mars 2024, chaque nuit de 22h à 5h30 sauf le dimanche, le passage à niveau sera fermé (déviation par Fontenay ou par Souppes-sur-Loing), la circulation sera interdite à tous les véhicules et une traversée piétons sécurisée sera aménagée.

**Attention**, lors du 15 au 18 mars 2024, la gare de Dordives sera fermée et aucuns trains circuleront et l'accès piétons sera interdit.



## Nouveautés à la bibliothèque

La bibliothèque a reçu des nouveautés :

Et vous passerez comme des vents fous, de Clara Arnaud  
Où vont les larmes quand elles sèchent ? de Baptiste Beaulieu  
De vagues herbes jaunes, de Françoise Bourdin  
La maison de Violette, de Françoise Bourdon  
Ce que je sais de toi, de Eric Chacour  
Sur tes traces, de Harlan Coben  
Hurlements, de Alexis Laipsker  
Mon tour de manège, de Gilles Legardinier  
L'homme des mille détours, de Agnès Martin-Lugand  
Comme s'il n'y avait pas assez de Français ! de sylvie Meron-Minuth et Chris Minuth  
Ce qu'il faut de haine, de Jacques Saussey

Venez découvrir ces nouveautés les lundis, jeudis et samedis de 10h à 11h30  
et les mercredis de 14h30 à 16h30, à la bibliothèque rue Moïse.

La bibliothèque sera fermée du 23 décembre 2023 au 1er janvier 2024 inclus.  
Réouverture le mercredi 3 janvier 2024



# Agenda des manifestations

## Exposition "Arty' show"

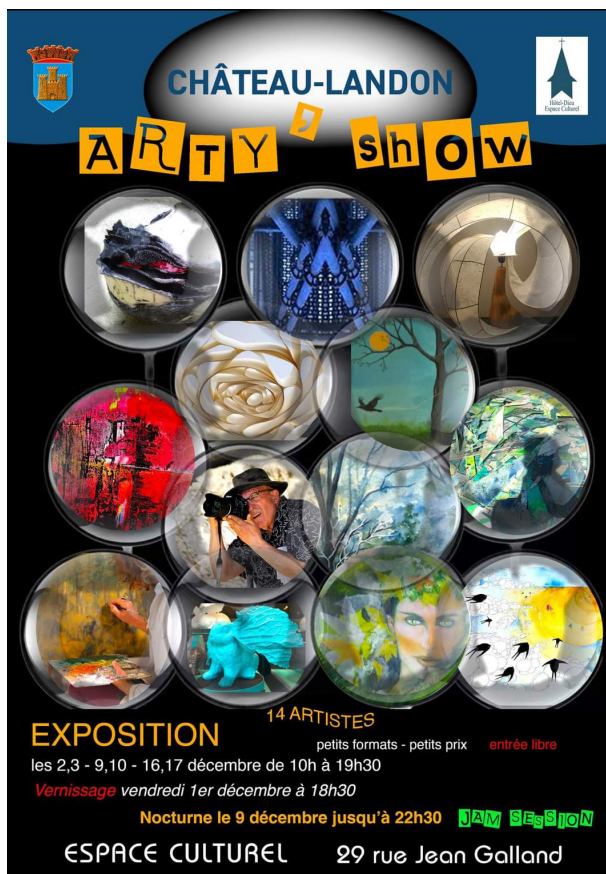
présentée par 14 artistes

Les 2, 3 - 9, 10 -16, 17 décembre 2023  
De 10h à 19h30

Nocturne le 9 décembre 2023  
jusqu'à 22h30

À l'Espace culturel Hôtel Dieu

Entrée libre



CHÂTEAU-LANDON

**ARTY' show**

14 ARTISTES

EXPOSITION

petits formats - petits prix entrée libre

les 2,3 - 9,10 - 16,17 décembre de 10h à 19h30

Vernissage vendredi 1er décembre à 18h30

Nocturne le 9 décembre jusqu'à 22h30 **JAM SESSION**

ESPACE CULTUREL 29 rue Jean Galland



CHÂTEAU-LANDON

**ARTY' show**

EN Nocturne  
Le 9 déc

Improvisation musicale

**JAM SESSION**

Venez..., jouez..., écoutez !  
à 19h30 jusqu'à 22h30

À l'espace culturel , 29 rue Jean Galland



CHÂTEAU-LANDON

# 1ère COURSE DE CAISSES À SAVON

Folklorique

Adultes et enfants!



**DIMANCHE  
21 Avril 2024**

**DÉPART :** rue du Bas Larry,  
77570, Château-Landon

de la vitesse, de la  
mousse, un tremplin,  
4 virages et 2 chicanes

Buvette et  
restauration sur  
place!

**inscris ton équipe !**



**12€**  
par  
participant

**pour plus d'infos :**

✉ [communication@savons-arthur.bio](mailto:communication@savons-arthur.bio)

[www.savons-arthur.bio](http://www.savons-arthur.bio)



## 1ère course de caisses à savon

21 avril 2024

Départ : rue du Bas Larry

Inscriptions ouvertes  
via le Qr Code sur l'affiche

**Noël des enfants  
Organisé par le Comité des Fêtes**

17 décembre 2023  
À 14h30  
au Foyer rural

**N'oubliez pas d'apporter votre lettre  
pour le Père Noël**



CHÂTEAU-LANDON

**Noël**  
dans les tuyaux...

**Spéctacle de Noël des enfants  
Dimanche 17 décembre 2023  
à 14h30 au foyer rural**

**Visite du Père Noël**



Pour toujours plus d'infos, n'oubliez pas le site de la mairie : <http://chateau-landon.com/>  
Pour obtenir les informations en direct, téléchargez l'application PanneauPocket sur votre téléphone portable : <https://panneaupocket.com/> (gratuit)  
Compte instagram : [villedechateaulandon](https://www.instagram.com/villedechateaulandon)  
Et le site de l'office du tourisme : [tourisme.chateau-landon.com/](http://tourisme.chateau-landon.com/)  
Une adresse mail est à votre disposition pour poser vos questions : [communication.chateaulandon@gmail.com](mailto:communication.chateaulandon@gmail.com)

Citoyennement Vôtre !!!